



Litige caution suite a etat des lieux

Par **masa7613**, le **11/09/2009** à **19:57**

Bonjour,

Nous avons quitté l'appartement que nous avons en location en mai.
L'agence vient seulement de nous envoyer le remboursement partiel de la caution.

Sur l'état des lieux de sortie il est mentionné pour la cuisine que 19 trous ont été rebouché hors des règles de l'art. Ce qui est un peu exagéré mais passons puisque nous avons signé l'EDL.

Le soucis c'est que la déduction est de 664 € devis à l'appui. Le devis mentionne
Décollage du papier peint
Egrenage, Rebouchage, Ponçage
Fourniture et pose de toile de verre standard
Deux couches de peinture Acrylique satin

Cela me parait beaucoup de choses à faire juste pour des trous mal rebouché. Puis-je contester le devis et surtout la liste de ce qu'il y a faire. Est normal de payer tout cela? J'ai l'impression qu'il est refait complètement la cuisine sur notre dos et a nos frais.

Merci pour votre avis et pour les demarches eventuelles à faire

De +, l'agence doit-elle prouvée facture à l'appui que les travaux ont été fait?